

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 16 mars 2016

Convocation du : 8 mars 2016

Objet : CULTURE

Pérennisation du train « Veyn'art »

Stratégie Espace Valléen fiche action n° 2.3.2

L'an deux mille seize, le seize mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : Madame Revoux Josette

Etaients présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, M. Ricou-Charles, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, JP Artigues, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes

Excusés : M. Thomas Michel

Pouvoirs : M. A. Laurens excusé, a donné pouvoir à Mme B. Lapeyre
Mme F. Darini excusée, a donné pouvoir à Mme B. Saudemont
Mme J. Marcellin excusée, a donné pouvoir à M. R. Moreau

Le Vice-Président chargé de la culture, Michel Mescle rappelle aux délégués les éléments du dossier.

Il s'agit de pérenniser la manifestation Veyn'Art grâce au dispositif Espaces Valléens qui permet de mobiliser des financements de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département.

La demande de subvention concerne l'organisation de la manifestation pour les trois années à venir : 2017, 2018, 2019.

Le montant annuel de l'opération a été estimé à 65 000 € TTC et l'autofinancement de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy à 13 000 €.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la demande de subvention, autorise le Président à engager les démarches administratives correspondantes.

votants : 30 dont 3 pouvoirs	pour : 30	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20160321-De26_2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2016

Publication : 21/03/2016

Pour le Président
par délégation



Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Jean-Marie Bernard

